



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1, 3.11, 3.12, 3.2 et 3.5

Numéro de la demande : 2014-3711
Demande : Ajouts ou modifications sur les étiquettes du produit –
Augmentation ou diminution de la dose d'application
Ajouts ou modifications sur les étiquettes du produit – Nouveaux
organismes nuisibles, ajouts ou modifications sur les étiquettes d'un
produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Ajouts ou modifications sur les étiquettes du produit – Calendrier
d'application
Ajouts ou modifications sur les étiquettes du produit – Cultures de
rotation et délai avant la plantation
Produit : Pyroxasulfone 85 WG
Numéro d'homologation : 30572
Matière active (m.a.) : Pyroxasulfone
Numéro de document de l'ARLA : 2621895

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier le profil d'emploi de l'herbicide Pyroxasulfone 85 WG afin d'y inclure la suppression d'autres mauvaises herbes, d'y ajouter des cultures hôtes et de modifier les cultures de rotation et les délais avant la plantation.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

L'exposition découlant de l'utilisation de l'herbicide Pyroxasulfone 85 WG pour la suppression des mauvaises herbes dans le blé de printemps et le blé d'hiver ne devrait pas dépasser l'exposition liée à l'utilisation homologuée dans le maïs de grandes cultures et le soja. Aucun risque préoccupant n'est déterminé ou anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Les données sur les résidus obtenues pendant des essais en champ menés au Canada et aux États-Unis ont été présentées pour étayer l'utilisation de l'herbicide Pyroxasulfone 85 WG sur le blé de printemps et d'hiver au Canada. Le Pyroxasulfone a été appliqué sur le blé de printemps et d'hiver aux doses homologuées, et les cultures ont été récoltées conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. En outre, les données sur les résidus provenant d'études menées à des doses

exagérées dans le blé et le maïs traités ont été évaluées pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de pyroxasulfone dans les produits transformés.

Limite maximale de résidus

La recommandation concernant la limite maximale de résidus (LMR) pour le pyroxasulfone repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le [calculateur de LMR de l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#). Le tableau 1 indique la LMR proposée pour les résidus de pyroxasulfone et du métabolite M3 dans et sur le blé. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR fixées pour les produits agricoles bruts.

TABLEAU 1. Résumé des données d'essai en champ et des données de transformation utilisées pour appuyer la limite maximale de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode d'application – dose d'application totale (g m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus* (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR établie actuellement (ppm)	LMR recommandé (ppm)
			Min.	Max.			
Grain de blé	Pulvérisation au sol/148 à 158 (Postlevée hâtive)	40 à 104	< 0,025	< 0,025	Aucun résidu quantifiable observé lorsque des doses exagérées sont utilisées.	Aucune	0,03
	Pulvérisation au sol/153 (Prélevée)	79	< 0,025	< 0,025			

* Total des résidus de pyroxasulfone et du métabolite M3

Après examen de toutes les données disponibles, la LMR proposée au tableau 1 est recommandée en ce qui concerne les résidus de pyroxasulfone et du métabolite M3. Les résidus dans ces denrées cultivées à la LMR proposée ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Le Pyroxasulfone 85 WG est actuellement homologué pour une utilisation sur le maïs et le soja à une dose maximale d'application plus élevée que celle proposée pour une utilisation sur le blé. Par conséquent, l'exposition d'organismes non visés au Pyroxasulfone 85 WG ne devrait pas

dépasser l'exposition liée au profil d'emploi actuellement homologué. Ainsi, le risque pour les organismes non visés dans l'environnement devrait être acceptable si le produit est utilisé conformément aux instructions sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés comprenaient des données tirées de 22 essais en champ menés sur le blé de printemps ou d'hiver dans les provinces des Prairies et cinq États américains en 2010 et 2012. L'efficacité du Pyroxasulfone 85 WG appliqué seul à des doses plus faibles (c.-à-d. 125 g m.a./ha dans des sols à texture grossière à moyenne et 150 g m.a./ha dans des sols à texture fine moyenne à fine) ou dans un mélange en cuve avec l'herbicide glyphosate ou l'herbicide glyphosate associé à l'herbicide Aim (carfentrazone-éthyle) a été évaluée pour la suppression de plusieurs espèces de mauvaises herbes, y compris celles figurant sur l'étiquette et le brome des toits, le brome du Japon, le tabouret des champs, le gaillet gratteron, la folle avoine et le chénopode blanc.

Les données obtenues à partir des essais en champ ont démontré que l'application de Pyroxasulfone 85 WG à des doses plus faibles offrait une suppression ou une répression acceptable du brome des toits, du brome du Japon, du tabouret des champs, du gaillet gratteron, de la folle avoine et du chénopode blanc, ainsi que des mauvaises herbes figurant sur l'étiquette. Par conséquent, l'inclusion d'allégations de suppression ou de répression de ces mauvaises herbes dans le blé de printemps et d'hiver, à des doses plus faibles, est appuyée pour ce qui est de l'étiquetage.

Étant donné que le Pyroxasulfone 85 WG appliqué à des doses plus faibles offrait une suppression acceptable du brome des toits, du brome du Japon, du tabouret des champs et du gaillet gratteron et une répression acceptable de la folle avoine et du chénopode blanc dans le blé de printemps et le blé d'hiver, l'ajout sur l'étiquette de la suppression ou de la répression de ces mauvaises herbes à des doses plus élevées dans le maïs de grandes cultures et le soja est également appuyé. L'application du Pyroxasulfone 85 WG à des doses plus élevées dans le maïs de grandes cultures et le soja améliorera l'uniformité et la durée de la suppression des mauvaises herbes.

Des dommages subis par les cultures ont été signalés concernant le blé de printemps après les applications au printemps des mêmes traitements herbicides, dans le cadre de 13 essais. Des dommages subis par le blé de printemps ont été observés au début de la saison et à la mi-saison, mais ils diminuaient en fin de saison. Les données sur les rendements recueillies durant sept essais ont indiqué que le Pyroxasulfone 85 WG, lorsqu'il est appliqué conformément aux instructions sur l'étiquette, n'aurait pas une incidence nuisible sur le rendement du blé de printemps. Des dommages subis par les cultures ont été signalés concernant le blé d'hiver après les applications à l'automne des mêmes traitements herbicides, dans le cadre de neuf essais. Des dommages subis par le blé d'hiver ont également été observés, mais le rendement n'a pas eu une incidence nuisible avec le traitement au Pyroxasulfone 85 WG.

L'allégation de restriction relative aux cultures de rotation a été mise à jour uniquement conformément aux renseignements disponibles sur la sensibilité des cultures hôtes. D'après le

poids de la preuve, les modifications des profils d'emploi du Pyroxasulfone 85 WG sont valables.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, le Pyroxasulfone 85 WG, et elle juge que les renseignements sont suffisants pour modifier le profil d'emploi du produit.

References

- | PMRA # | References |
|---------|--|
| 2455162 | 2014, Ref 21 212-2011-12 Scott, DACO: 10.2.3.4(B). |
| 2455163 | 2014, Ref 22 Winter wheat 225 (12-WW-2) Scott, DACO: 10.2.3.4(B). |
| 2455164 | 2014, Ref 23 Winter wheat 225 (12-WW-3) Scott, DACO: 10.2.3.4(B). |
| 2455166 | 2012, Weed efficacy and crop tolerance for the herbicide Pyroxasulfone 85WG (850 g/Kg), in spring wheat and winter wheat, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.2.3.3(B), 10.2.3.4, 10.2.3.4(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.2(A), 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5, 10.7.1, and 10.7.2. |
| 2455167 | 2012, Magnitude of the Residue of Pyroxasulfone 85WG Herbicide in Wheat Raw Agricultural and Processed Commodities, DACO: 7.4.1,7.4.2,7.4.5 |

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.